

**Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL
du 12 juin 2024 à 19h30
Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier**

Vice-Président : M. A. Droxler

Secrétaire du PV. : Mme S. Hirschy

Sont présents : 20 personnes, selon liste de présence

Absent excusé : M. Eric Orval, M. Samuel De Marco, M. Hugo Figueiredo, Mme Sylvia Hasler, Bourgeoisie de St-Imier, Commune de Cormoret

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 juin 2023
4. Parole au Vice-Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Réorganisation des périmètres Spitex
7. Comptes 2023
 - a) rapport des comptes 2023
 - b) rapport de l'organe de révision 2023
 - c) approbation des comptes 2023 et décharge au comité
8. Election de l'organe de révision
9. Budget 2025
 - a) présentation du budget 2025
 - b) approbation du budget 2025
10. Démissions/Elections du comité
11. Fixation des cotisations
12. Divers

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary le vendredi 17 mai 2024, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Droxler donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

2. Nomination du scrutateur

M. Droxler rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

Mesdames Chantal Tschannen et Jocelyne Perrucchini sont nommées scrutatrices.

14 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 6 membres individuels et 8 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 12 voix.

3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 juin 2023

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteure. M. Droxler indique que le PV de l'AG 2023 est disponible sur le site internet du SASDOVAL, à l'adresse suivante : sasdoval.ch/association.

4. Parole au Vice-Président

Le Président, M. Spring, a démissionné du comité du SASDOVAL, en date du 6 septembre 2023, pour des raisons personnelles. M. Droxler le remercie pour son travail effectué.

Le directeur, M. Pellaton favorise la poursuite d'un travail de qualité, tout en amenant une touche personnelle. En parallèle, la direction peut compter sur les compétences de Mme Rubeli, qui assume le poste de responsable administrative et financière.

Plusieurs difficultés ont été rencontrées au sein du service, comme le haut taux d'absentéisme et le recrutement de nouveaux collaborateurs, qui devient complexe due à la pénurie de personnel soignant.

Le canton vient de décider la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers (hausse des aides à la formation en faveur des futurs infirmiers et infirmières, entre autres). Il prévoit même de réaliser des mesures plus poussées avec des acteurs du domaine de la santé en octroyant une manne financière supplémentaire.

Les changements s'agissant de réduire de manière conséquente les zones des services de soins à domicile se concrétisent. En effet, des décisions de la DSSI doivent arriver dans les semaines à venir. Un rapport de l'Observatoire suisse de la santé a été fait et mentionne la forte probabilité de sectoriser le Jura Bernois en deux périmètres, obligeant une nouvelle organisation des six services actuels.

L'échéance de la mise en application fixée au 1^{er} janvier 2026 nous confronte à différents défis, aussi bien sur les plans conceptuels, stratégiques, qu'opérationnels afin de se préparer au mieux à l'appel d'offres pour le contrat de prestations 2026-2029.

M. Droxler se réjouit de l'état d'esprit régnant dans le groupe de pilotage réunissant quatre services de la région et visant à répondre aux exigences cantonales par la création d'une nouvelle entité.

Pour terminer, il tient à remercier le personnel dans son ensemble pour son engagement au quotidien ainsi que ses collègues du comité pour leur participation active, leur soutien et leur confiance.

5. Rapport annuel de la Direction

Des apprentis et étudiants ont été formés au SASDOVAL tout au long de l'année, en collaboration avec le CEFF et la HES.

Le service est également fier des différentes formations acquises par le personnel. Ainsi, Mme Treuthardt a achevé sa formation de praticienne formatrice ES, M. Cantoni a réussi son CFC d'ASSC et Mmes Paratte, Chételat, Muziek et Jodry se sont engagées dans la formation aux soins spécifiques des porteurs de sondes.

Le service s'est également concentré sur l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, en utilisant la solution proposée par l'entreprise AEH.

Le service a élaboré et mis en place un système de CIRS (Communication des Incidents et Risques de Sécurité). Il revisite et améliore le processus d'accueil pour les nouveaux collaborateurs afin de faciliter leur intégration. Aussi, le service a revu et optimisé sa méthode de stockage, pour garantir un environnement de travail plus sûr.

Concernant l'informatique, le service a investi dans un système de stockage pour les tablettes, un serveur et une nouvelle centrale téléphonique.

A l'avenir, des formations pour les Premiers secours et pour la mobilisation des patients seront organisées pour les collaborateurs.

En septembre, le service a mis en place les éléments nécessaires pour répondre à la nouvelle loi sur la protection des données, conformément aux exigences réglementaires.

Concernant l'évolution des prestations, le service est stable par rapport aux années précédentes, avec une hausse des soins techniques et une diminution des soins de base.

Le service souhaite maintenir et renforcer leurs collaborations avec l'ensemble des acteurs de la santé et du social de la région.

L'assemblée générale est également l'occasion de remercier les jubilaires pour l'ensemble de leur parcours au SASDOVAL, le comité pour son accompagnement indéfectible, l'ensemble des collaborateurs pour leur travail et les membres pour leur soutien. C'est ensemble que nous faisons une différence dans la vie de ceux que nous servons.

6. Réorganisation des périmètres Spitex

Depuis 2022, le SASDOVAL est engagé dans un projet de collaboration avec d'autres services de soins à domicile, sous l'impulsion de la DSSI. Voici un historique des événements marquants de cette réorganisation :

En 2022, la DSSI a annoncé sa volonté de réduire le nombre de secteurs de desserte de soins à domicile en regroupant des zones, sans fournir de précisions supplémentaires. En réponse, les services du Jura Bernois ont entrepris une action proactive d'août à octobre 2022, en lançant une étude (Nommée Etude Bregnard) pour analyser la situation et identifier les points permettant un regroupement des services.

Cette étude, réalisée d'octobre 2022 à juillet 2023, a conduit à plusieurs rencontres interservices et à la publication d'un rapport par M. Bregnard. À la suite de ce rapport, plusieurs échanges entre les services ont eu lieu, aboutissant en fin 2023 à la formation d'un groupe de travail commun entre le SAMD de Tramelan, le SASDOVAL, le SAD du Bas Vallon et le SMAD de La Neuveville.

De décembre 2023 à janvier 2024, ce groupe s'est progressivement structuré, formant un comité de pilotage stratégique composé de membres des comités d'associations et d'intervenants externes. Ainsi qu'un groupe de projet composé des directeurs des services concernés. Pendant cette période, le groupe de projet a pu utiliser un document appelé "toolbox", fourni par l'association cantonale SPITEX, pour orienter les services sur les éléments clefs et les formes de regroupement possibles en attendant des informations plus précises de la DSSI.

Le 30 avril 2024, la DSSI a communiqué les nouveaux périmètres lors de la présentation du rapport OBSAN.

Le 2 mai 2024, le groupe de travail a rencontré Mme Zybach, Présidente, et M. Guggisberg, Directeur de l'association cantonale SPITEX, pour discuter des récentes informations fournies par la DSSI.

Le 17 mai 2024, une rencontre d'information a été organisée par le groupe avec le Réseau de l'Arc. Cette rencontre a débouché sur une bonne entente et une volonté de collaboration.

Lors de l'assemblée des délégués du 28 mai 2024, l'association SPITEX a communiqué sur la situation et a exprimé son intention de demander des informations complémentaires à la DSSI lors d'une rencontre organisée le 17 juin.

Toujours dans un but d'information, le groupe a invité, le 5 juin 2024, M. André Rothenbühler, directeur de JBB.

La prochaine étape majeure est fixée au 1er juillet 2024. À cette date, la DSSI définira les périmètres ainsi que les conditions et termes de l'appel d'offre OMC, disponibles sur la plateforme informatique SIMAP. Dès juillet 2024, les services devront travailler intensément pour répondre à cet appel d'offres et être prêts pour le 1er janvier 2026. Il est important de noter que nous disposons actuellement d'informations partielles de la part de la DSSI, et que des évolutions sont possibles dans plusieurs directions.

Les périmètres annoncés le 30 avril 2024 sont établis sur la base du rapport Obsan commandé par le canton. Le paysage des soins à domicile passerait de 47 organisations à 17 au 1er janvier 2026, avec l'obtention d'un contrat de prestation de 4 ans. Pour le Jura bernois, il y aurait deux secteurs, JB1 et JB2, en lieu et place des six secteurs actuels, d'où l'idée de regroupement. JB1 regrouperait le SAD du Bas Vallon, le SMAD de La Neuveville et le SASDOVAL de St-Imier. JB2 regrouperait l'ASAD de la vallée de Tavannes, le SAMD de Tramelan et la couronne de Moutier actuellement couverte par le service ESPACE.

En détail, JB1 couvrirait une population d'environ 26'000 habitants et JB2 20'396 habitants. A côté d'un secteur comme BS1 Bienne Seeland avec 95449 habitants cela reste de petits secteurs.

M. Torregiani, commune de Villeret, interpelle sur le fait de garder 3 associations car cela représente 3x plus de frais. M. Droxler réplique que diminuer le nombre de services revient à diminuer les interlocuteurs. M. Ruchonnet intervient en disant que la DSSI a pour but de faire des économies.

7. Comptes 2023

a) Rapport des comptes 2023

Mme Rubeli présente les comptes 2023 figurant dans le rapport d'activité remis lors de l'assemblée.

L'année 2023 est très comparable à 2022. Il faut toutefois rappeler qu'en 2022 toutes les réserves latentes ont été dissoutes afin de se conformer aux Swiss GAAP RPC appliquées pour la première fois. Pour rappel cela avait entraîné un résultat extraordinaire conséquent.

Bilan

Le total du bilan 2023 se monte à CHF 2'203'865. La composition de l'actif circulant est comparable à l'année précédente. Les liquidités sont en légère hausse. Dans les créances de livraisons et prestations figurent les postes ouverts débiteurs au 31.12. Les autres créances à court terme sont composées principalement du solde de subvention à recevoir et de créances d'assurances sociales. Dans les stocks et prestations non facturées figure le stock de matériel ainsi que les prestations de décembre 2023 à facturer. Les actifs transitoires se composent principalement de quelques frais payés d'avance et d'indemnités à recevoir. Les immobilisations regroupent le matériel de bureau, l'équipement informatique et les véhicules. En 2023 les investissements se sont limités au remplacement du serveur, à l'augmentation du parc informatique et à l'achat de deux véhicules.

Concernant le passif, figurent dans les engagements à court terme les créanciers, les autres dettes (composées principalement de l'impôt à la source dû et des soldes dus aux assurances sociales et aux parties prenantes de l'association) et enfin les passifs transitoires dans lesquels figurent principalement la provision pour heures supplémentaires et vacances dues. Concernant la variation du capital des fonds, ceux-ci ont été utilisés en 2023 pour l'achat de matériel de transfert, l'amortissement du véhicule offert par la Fondation Flueckiger et pour quelques activités et cadeaux en faveur du personnel. Enfin figure au passif le capital d'organisation dont la variation par rapport à l'exercice précédent correspond au report du résultat 2023.

Compte d'exploitation

Les produits d'exploitation se montent à CHF 4'132'070 et sont composés des dons, subventions, produits de facturation et cotisations des membres. Le contrat de prestations du canton est valable pour 4 ans, soit de 2022 à 2025, c'est donc le même que l'année précédente qui s'applique. Toutefois, les rétributions ont légèrement augmenté pour compenser la hausse de la masse salariale (sous déduction d'une part pour la hausse de la productivité). Concernant les recettes de facturation, l'activité au niveau des soins a été similaire à 2022, toutefois les heures de soins LAMal sont en hausse au détriment des heures LAA. Ce changement implique une baisse des recettes facturation mais par contre une hausse des subventions. On constate également une tendance à l'augmentation des soins techniques au détriment des soins de base comme l'année précédente. Concernant les charges d'exploitation pour CHF 4'146'468, elles sont en augmentation par rapport à 2022 principalement à cause de l'augmentation des frais de personnel (augmentation générale des salaires, renchérissement et augmentation de l'effectif). On constate également une baisse des frais de véhicules et des frais de locaux.

Le résultat d'exploitation est donc une perte de CHF 14'398. S'ajoutent ensuite le résultat financier et le résultat exceptionnel. La perte avant variation des fonds se monte donc à CHF 2'535. Compte tenu du résultat des fonds de CHF 17'694, le prélèvement au capital d'organisation est de CHF 20'229.

b) Rapport de l'organe de révision 2023

Les comptes 2023 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA.

M. Morf procède à la lecture de son rapport.

c) Approbation des comptes 2023 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et la décharge au comité est donnée.

8. Election de l'organe de révision

M. Droxler propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

9. Budget 2025

a) Présentation du budget 2025

Le budget est remis à toutes les personnes présentes.

Pour le budget 2025 pas de changements majeurs par rapport à 2024. Pour rappel, le contrat de prestations avec le canton est valable pour quatre ans soit de 2022 à 2025.

Concernant les **recettes**, elles se composent principalement des recettes des prestations de soins (CHF 2'393'000) et des subventions cantonales (CHF 1'794'000). L'activité est estimée à environ 33'900 heures annuelles, ce qui correspond à l'activité 2023. Concernant les subventions, le contrat valable depuis 2022 sera applicable pour la dernière fois en 2025. Hormis une légère variation des rétributions, il ne devrait donc pas y avoir de changements. Dans les recettes figurent encore les pertes sur débiteurs (-CHF 5'000), les recettes de matériel (CHF 20'000), les cotisations des membres (CHF 4'000) et les dons (CHF 22'000). Le total des produits d'exploitation est de CHF 4'228'000.

Quant aux **charges**, les salaires (CHF 3'292'700) ont été estimés selon la dotation moyenne 2023 soit 45.6 EPT dont 3 apprentis. De plus, une enveloppe est prévue pour la progression annuelle et les éventuelles modifications de dotation. Les charges sociales (CHF 549'000) sont en lien avec les salaires. Dans les autres frais de personnel (CHF 45'500) se trouvent les frais de formation qui ont été revus à la hausse pour la formation continue, les frais de recrutement, de stagiaires et les autres frais. Les frais de matériel (CHF 30'000) sont stables. Les frais de transports (CHF 127'000) concernent la flotte qui est toujours de 13 véhicules. Les frais d'entretien et de réparation (CHF 13'000) ont été augmentés pour permettre le remplacement de matériel et mobilier. Les frais de locaux (CHF 70'500) sont stables, un montant exceptionnel est toutefois prévu pour un éventuel grand nettoyage. Les frais administratifs, informatiques et publicitaires (CHF 168'000) sont comparable aux dernières années, si ce n'est qu'un montant de CHF 10'000 a été ajouté à ce poste pour les frais liés au regroupement des services. Rien de particulier concernant les frais d'assurances et taxes (CHF 10'000). Enfin figurent encore dans les charges les amortissements (CHF 55'000), en baisse puisque les nouveaux programmes informatiques acquis en 2021 seront totalement amortis. Les charges d'exploitation se montent donc à CHF 4'360'700, le résultat d'exploitation est donc une perte de CHF 132'700 à laquelle s'ajoute encore le résultat financier de CHF 500 soit une perte annuelle de CHF 132'200.

M. Torregiani, de la commune de Villeret, interroge sur les acquisitions informatiques de cette année.

b) Approbation du budget 2025

Le budget est accepté par toute l'assemblée sauf une abstention de M. Torregiani.

10. Démissions/Elections du comité

Aucune démission cette année.

M. Droxler se propose pour le poste de président, qui est accepté à l'unanimité pour un mandat de 4 ans.

Mme Argenio est proposée au poste de vice-présidente, qui est acceptée à l'unanimité pour un mandat de 4 ans.

Le comité se compose ainsi :

- Alain Droxler, président
- Maryse Argenio, vice-présidente
- Samuel De Marco, membre
- Cyril Hug, membre
- Hugo Figueiredo, membre

11. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

12. Divers

M. Ruchonnet informe qu'un article sur les soins à domicile a paru en date du 12.06.2024 dans le Journal du Jura à la page 10 et le recommande vivement.

La séance est levée à 21h00.



Alain Droxler
Président



Maryse Argenio
Vice-présidente

